



UNION
NATIONALE DES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES

Le Président

PRE/EBH/.EL

Objet : Commission de classification

Paris, le 5 juillet 2012

Madame Janine BUSSON BAUDE
Présidente de l'Association
« Enfance – télé : danger ? »
BP 74
62930 WIMEREUX

Madame la Présidente,

Nous avons bien reçu votre courrier du 18 juin dernier ainsi que la copie de la lettre que vous avez adressée au Président de la République et soyez assurée qu'ils ont retenu toute notre attention.

A ce sujet nous vous rappelons que l'organisation de la commission de classification des œuvres cinématographiques est régie par le décret n° 90 du 23 février 1990.

Les œuvres cinématographiques sont visionnées en premier examen par la sous-commission. Celles qui donnent lieu à des remarques particulières pour leur éventuelle inadéquation avec un public de mineurs sont visionnées pour un second examen par la commission plénière et donnent lieu à une proposition de classification soumise au ministre de la culture auquel revient la décision finale.

L'avis de la commission plénière auprès du ministre de la culture est émis pour l'une des mesures suivantes :

- visa autorisant, pour tous publics, la représentation de l'œuvre,
 - visa comportant interdiction de représentation aux moins de douze ans,
 - visa comportant interdiction de représentation aux moins de seize ans,
 - visa comportant interdiction de représentation aux moins de dix-huit ans,
- Chacune de ces mesures pouvant être accompagnée d'un avertissement.

Les représentants de l'UNAF qui participent très assidument aux sessions de la commission plénière veillent avec la plus grande vigilance à la protection des mineurs. Or, les films que vous citez : *De rouille et d'os* de Jacques Audiard et *Sur la route* de Walter Moreira Salles Junior, sortis en salles en mai dernier, n'ont pas été soumis à l'avis de la commission plénière.

Nous prenons bonne note néanmoins du point de vue que vous exprimez au sujet de ces films et concernant la classification des œuvres cinématographique dans son ensemble.

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes sincères salutations.

François FONDARD